

# EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

## L'histoire du siège du Parlement d'Alsace-Lorraine : du *Landesausschuss* au *Landtag*



A partir des panneaux de l'exposition et/ou du livret de visite, cochez la case correspondant à la bonne réponse.

### 1. L'assemblée d'Alsace lorraine instituée par la Constitution du Reich de 1874 s'appelle

- Reichstag
- Bundesrat
- Landesausschuss

### 3. Les architectes du bâtiment Hartel et Neckelmann ont aussi conçu

- La bibliothèque (BNUS)
- Le Palais impérial
- Le palais universitaire

### 5. Le nombre de projets déposés lors du concours pour le nouveau bâtiment est de

- 18
- 27
- 59

### 7. La construction du bâtiment s'achève en

- 1882
- 1892
- 1888

### 2. L'Assemblée a en 1874 une fonction

- Consultative
- Législative

### 4. Plusieurs projets s'affrontent : finalement, le siège de l'Assemblée est installé :

- Au palais des Rohan
- Au centre de la Neustadt (ville nouvelle)
- Près de la nouvelle gare
- A côté du Palais universitaire

### 6. En attendant la construction du nouveau bâtiment, la Délégation occupe

- Un bâtiment à colombages
- Une aile du palais de l'empereur
- Une salle de la résidence du Statthalter

### 8. Lors de la nouvelle constitution de 1911, le bâtiment accueille

- Le conservatoire de musique
- Le Landtag, le nouveau Parlement
- Une extension de la Bibliothèque

# EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

## 9. Pendant la Grande guerre, le bâtiment du Landtag sert de

- Hôpital militaire
- Dépôt de munitions

## 10. Aujourd'hui le bâtiment accueille

- Le centre des impôts
- La Préfecture
- Le TNS

## INFO+

### La question de l'accès privé à la loge du *Statthalter*

Comme aucun accès réservé n'avait été prévu pour la loge du *Statthalter*, le Prince de Hohenlohe-Schillinfürst intervient auprès du gouvernement alors que 150 cahiers des charges ont déjà été diffusés. Le ministère d'Alsace Lorraine explique l'oubli : « l'on avait prévu un accès commun, parce que les dimensions modestes prévues pour ce type de bâtiment recommandaient d'éviter d'installer un trop grand nombre d'escaliers pour des accès réservés ». Le *Statthalter* donne son accord pour que des modifications soient apportées plus tard (ADBR 27 AL 63).

Source : Klaus Nohlen, *Construire une capitale Strasbourg Imperial de 1870 à 1918*, Publications de la Société Savante d'Alsace, 1997

### Corrigé de la fiche QRM

- Question 1.** Le *Landesausschuss* institué par décret impérial en octobre 1974
- Question 2.** Fonction consultative
- Question 3.** La Bibliothèque (actuellement B.N.U.S.)
- Question 4.** Au centre de la Ville nouvelle (*Neustadt*)
- Question 5.** 59 travaux déposés (309 architectes avaient demandé le cahier des charges)
- Question 6.** Un bâtiment à colombages (il se trouvait au Nord de la Place Impériale près de l'avenue des Vosges)
- Question 7.** 1892
- Question 8.** Le *Landtag* (Parlement de l'Alsace-Lorraine)
- Question 9.** Hôpital militaire
- Question 10.** Le T.N.S (théâtre national de Strasbourg)